

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

VILLE DE BULLY LES MINES

N° 2022-071

Arrondissement de LENS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

CANTON DE BULLY LES MINES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Bully- les-Mines s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 15.09.2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les membres en exercice (33)

Personnes excusées ayant donné procuration : Madame Caroline LOUBAT a donné procuration à Monsieur Ali BEN FRAJ, Monsieur Franck COUSIN a donné procuration à Monsieur Michel BATTIATO, Madame Josiane WATRE a donné procuration à Monsieur Jérémy ROBILLART, Madame Rosine NATHIEZ a donné procuration à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Florence CHAUMORCEL a donné procuration à Madame Nathalie BLANQUET, Monsieur Rudy RAGUENET a donné procuration à Monsieur Pascal FOUQUART, Monsieur Florent DERICHE a donné procuration à Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Michel DUEZ a donné procuration à Madame Caroline MELONI.

Secrétaire de Séance : Madame Catherine DAMBRINE

Rapporteur :
François LEMAIRE

INDEMNISATION DE TRAVAUX REALISES PAR DES ADMINISTRES EN DOMAINE PUBLIC

Considérant les travaux réalisés en domaine public sis 201 rue Louis Monchy à Bully-les-Mines par la société Orange, une facture d'un montant de 687.75 € TTC a été adressée à la propriétaire de cette adresse.

Considérant que les travaux en domaine public sont du ressort de la commune,

Considérant que la somme réclamée est justifiée au regard des travaux effectués,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise M. le Maire à régler la somme demandée par la requérante afin de rembourser la société de recouvrement Recocash.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

François LEMAIRE.



Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20220922-2022-071-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement des
formalités légales
le 05 Octobre 2022